

GUIDE D'INFORMATION SUR L'ADMISSION UNIVERSITAIRE

L'admission, la sélection, les réponses, l'inscription...

COLLÈGE MONTMORENCY

**SERVICE D'ORIENTATION
LOCAL B-2405**

Janvier 2017

TABLE DES MATIÈRES

1.0 Préparation à l'admission	4
1.1 LE SYSTÈME UNIVERSITAIRE	4
1.1.1 LES ÉTUDES DE PREMIER CYCLE	4
1.1.2 LES STRUCTURES DE BACCALAURÉAT AU QUÉBEC	5
1.2 OÙ TROUVER L'INFORMATION SUR LES PROGRAMMES ET LES UNIVERSITÉS :	6
1.3 LES CONDITIONS D'ADMISSION	8
1.4 L'ADMISSION DANS LES PROGRAMMES CONTINGENTÉS	8
2.0 La demande d'admission	9
2.1 REMPLIR LES FORMULAIRES DE DEMANDE D'ADMISSION	9
2.2 JOINDRE LES PIÈCES REQUISES	10
2.3 TABLEAU DES FRAIS DES DEMANDES D'ADMISSION PAR UNIVERSITÉ	11
2.4 RESPECTER LES DATES LIMITES	12
3. 0 La sélection	13
3.1 LA COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL(CRC)	13
3.2 LES AUTRES CRITÈRES	13
4.0 Les réponses	14
4.1 LES POSSIBILITÉS DE RÉPONSES DES UNIVERSITÉS	14
4.2 VOS DÉCISIONS FACE AUX RÉPONSES DES UNIVERSITÉS	14
5.0 L'inscription	15
ANNEXE 1 Nombre de programmes par demande d'admission	16
ANNEXE 2 Demande d'admission en ligne	17
ANNEXE 3 Les coûts des études universitaires	18
ANNEXE 4 L'aide financière	19
ANNEXE 5 La cote de rendement au collégial (CRC)	20

AUX FUTURS UNIVERSITAIRES,

Ce guide s'adresse aux personnes qui désirent faire une demande d'admission à l'université.

Afin de vous permettre de réaliser une transition vers l'université sans trop d'inquiétude, nous vous présentons le « Guide d'information sur l'admission universitaire ». Vous y trouverez un ensemble d'informations pertinentes qui faciliteront votre compréhension des étapes à franchir avant l'entrée universitaire.

Dans le présent document, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Bonne lecture !

Service d'orientation
Local B-2405
Téléphone : 450 975-6100, poste 6308

**ATTENTION : Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées en cours d'année. Veuillez vérifier auprès des universités ou du Service d'orientation au local B-2405.
Janvier 2017**

1.0 Préparation à l'admission

Cette étape est la plus importante, car elle consiste à effectuer vos choix de programmes et d'universités pour lesquels vous ferez vos demandes d'admission.

Qui dit choix, dit **connaître, évaluer, sélectionner, décider**.

À cette étape, vous devrez tenir compte des aspects suivants : vos projets de carrière, le système universitaire, les conditions d'admission, le contingentement, la qualité de votre dossier scolaire (cote R), le type de sélection (cote R, tests, entrevues), les dates limites à respecter et **identifier un 2e et un 3e choix de programme et/ou d'université, comme alternatives**.

1.1 LE SYSTÈME UNIVERSITAIRE

Le système universitaire comporte trois (3) cycles d'études :

Premier cycle : Baccalauréat, 90 à 130 crédits (3 à 4 ans);

Deuxième cycle : Maîtrise, 45 à 60 crédits (2 à 3 ans);

Troisième cycle : Doctorat, 60 à 90 crédits (3 ans et plus).

1.1.1 Les études de premier cycle

L'étudiant inscrit à temps plein a habituellement 5 cours (ou 15 crédits) par session dans son horaire pour obtenir son diplôme dans les temps requis.

Doctorat de 1^{er} cycle¹	Baccalauréat²	Majeure	Mineure ou certificat
141 à 245 crédits	90 à 120 crédits	60 crédits	30 crédits

1 cours = 3 crédits (dans la majorité des cas)

¹ Exemples : programmes de médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, optométrie et chiropratique...

² Exemples de baccalauréat à 120 crédits : génie, enseignement préscolaire et primaire, architecture de paysage...

1.1.2 Les structures de baccalauréat au Québec

Le tableau suivant décrit les différentes structures de baccalauréat au Québec :

	Universités francophones	Universités anglophones
Baccalauréat spécialisé (ou disciplinaire)	La majorité des crédits sont dans une même discipline ou champ d'études. Prépare la plupart du temps à l'exercice d'une profession.	Baccalauréat avec « specialization » : minimum de 60 crédits dans une même discipline. Programme « Honours » : Axe sur l'excellence scolaire et la poursuite aux études supérieures.
Baccalauréat bidisciplinaire (ou intégré)	Minimum de 42 crédits dans deux disciplines différentes. Avantageux pour la poursuite d'études supérieures dans l'une ou l'autre des disciplines étudiées au baccalauréat.	Deux « majors » au choix de 36 à 60 crédits chacun. On peut compléter son bac avec un « minor » ou par des cours au choix.
Baccalauréat composé d'une majeure et d'une mineure (ou certificat)	La majeure donne accès à des études supérieures.	Un « major » et un « minor » avec un nombre de crédits variable pour chacun.
Baccalauréat multidisciplinaire composé de 3 mineures (ou bac par cumul de certificats)	Ces programmes ne mènent généralement pas à des études supérieures.	N'existe pas.

1.2 OÙ TROUVER L'INFORMATION SUR LES PROGRAMMES ET LES UNIVERSITÉS :

Description des programmes, conditions d'admission, critères de sélection, etc.

Les sites Internet des universités :

Universités francophones	Sites Internet
Université de Montréal	www.umontreal.ca/
HEC (École des Hautes Études Commerciales)	www.hec.ca
École Polytechnique (Montréal)	www.polymtl.ca/
ETS (École de Technologie Supérieure de Montréal)	www.etsmtl.ca/
Université Laval (Québec)	www.ulaval.ca/
Université de Sherbrooke	www.usherbrooke.ca/
UQAM (Université du Québec à Montréal)	www.uqam.ca/
UQTR (Université du Québec à Trois-Rivières)	www.uqtr.ca/
UQAC (Université du Québec à Chicoutimi)	www.uqac.ca/
UQAR (Université du Québec à Rimouski)	www.uqar.ca
UQAT (Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue)	www.uqat.ca/
UQO (Université du Québec en Outaouais)	www.uqo.ca/
Universités anglophones	Sites Internet
Université Concordia	www.concordia.ca/
Université McGill	www.mcgill.ca/
Université Bishops	www.ubishops.ca/

Le service d'orientation

Pour toutes les nouvelles concernant les universités et l'admission, veuillez consulter le site du service d'orientation www.cmontmorency.qc.ca/service-orientation/le-service

Vous trouverez également au centre de documentation plusieurs documents pertinents; guides d'admission des universités, information sur la cote R, livres sur les formations, etc.

Le système Repères :

C'est un outil indispensable pour de l'information sur les professions, le marché du travail et la formation. Vous y avez accès **par Col.NET**, dans le menu de gauche. Nous vous invitons à faire une exploration par domaines professionnels.

Les conseillers (ères) d'orientation au Service d'orientation au local B-2405

Si vous êtes indécis face à votre choix d'études ou de carrière ou si vous recherchez des informations sur le monde scolaire (système universitaire, programmes d'études, contingentement, sélection, etc.) et professionnel (nature des professions, conditions de travail, placement, etc.), venez prendre rendez-vous au B-2405.

Vous pouvez également participer à des activités telles que :

- ❑ Rencontres de groupe préparatoires à l'admission universitaire. Pour s'inscrire à ces groupes, présentez-vous au local B-2405;
- ❑ Surveillez l'affichage numérique (écran) dans le collège pour en savoir plus sur les portes ouvertes, la visite des universités, la journée Génie ou autres.

Si vous souhaitez en apprendre plus sur les professions, nous vous suggérons ces sites suivants :

Le Centre virtuel d'information professionnelle : Témoignages de gens qui exercent leurs métiers ou leurs professions et qui nous aident à mieux comprendre leur rôle.
www.cmontmorency.qc.ca/cvip

Academos : Pour en savoir plus sur le vrai monde du travail, des cybermentors sont présents sur le web pour décrire leur réalité et répondre à vos questions.
www.academos.qc.ca

Consultez les sites Internet suivants vous donnant accès à différentes informations sur les universités québécoises et Canadiennes:

www.crepuq.qc.ca/
<http://www.etudesuniversitaires.ca/>

1.3 LES CONDITIONS D'ADMISSION

Pour la clientèle régulière :

- Obtenir un DEC (général ou professionnel);
- Respecter les cours préalables exigés pour le programme;
- Satisfaire aux exigences d'admission s'il y a lieu (portfolio, entrevues, tests, etc.)

Pour la clientèle adulte :

- Le candidat adulte est habituellement défini comme **une personne âgée de 21 ans et plus** et **possédant une expérience de travail pertinente au programme demandé**. Chaque université a ses critères particuliers et c'est souvent la méthode du « cas par cas » qui est utilisée. Vérifiez les sites Internet des universités.

1.4 L'ADMISSION DANS LES PROGRAMMES CONTINGENTÉS

Le terme « programme contingenté » signifie que le nombre de places disponibles dans ce programme est limité. Plus le nombre de demandes d'admission est élevé, plus il est difficile d'être admis dans ce programme. L'admission dans ces programmes se fera généralement en fonction de la Cote de Rendement au Collégial (CRC ou cote R).

Pour plus d'information sur la cote R voir l'annexe 5

Pour connaître quels sont les programmes contingentés et les cotes R des derniers admis dans ces programmes vous êtes invités à consulter les sites internet des universités ou le cartable de cotes R au Service d'orientation, local B-2405.

N.B. Si vous faites une demande d'admission dans un programme contingenté, il est recommandé :

- de faire plus d'un choix de programme par université;
- d'effectuer, lorsque possible, le même choix de programme dans plusieurs universités;
- de s'assurer de choisir un programme plus accessible en regard à votre dossier scolaire comme second choix;
- de choisir un programme non contingenté;
- d'opter pour une technique collégiale apparentée à votre premier choix.

Vous trouverez votre cote R en entrant dans Col.Net, sous l'onglet *Bulletin.*, puis au bas de votre relevé de notes.

2.0 La demande d'admission

L'admission dans les universités québécoises ne fonctionne pas comme celle des services régionaux d'admission au collégial. Chaque université possède un formulaire spécifique et il n'y a pas de 2e et 3e tour. Par contre, on peut présenter une demande d'admission dans plusieurs universités à la fois et, selon l'université, vous avez le droit d'inscrire un **nombre variable de choix de programmes** (voir annexe 1).

2.1 REMPLIR LES FORMULAIRES DE DEMANDE D'ADMISSION

- ❑ Faire votre **demande d'admission en ligne**. La majorité des universités vous invitent à faire vos demandes d'admission en ligne, car sur le plan du traitement de vos demandes, c'est plus rapide et plus efficace (voir en annexe 2 pour les adresses des formulaires de demande d'admission en ligne)

Les formulaires sont habituellement accompagnés de directives vous fournissant les indications détaillées pour les compléter. **Il est très important de les lire attentivement.** Vous aurez à inscrire votre **code permanent du ministère de l'Éducation** (ne pas confondre avec votre numéro de dossier au collège). Le code permanent apparaît sur votre bulletin cumulatif : il commence par les trois premières lettres de votre nom de famille. Exemple : TURS08025207.

Étudiant libre : Chaque université a une façon différente de traiter les informations pour les étudiants intéressés à faire une demande d'admission comme étudiant libre. À cet effet, veuillez consulter le lien suivant : <http://acocinfo.blogspot.ca/2014/03/admission-comme-etudiant-libre.html> ou contacter l'université convoitée.

Étudier en Ontario : il existe un Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario. Afin de faire une demande à l'Université d'Ottawa, par exemple, vous devez faire votre demande d'admission en ligne à ce centre : <https://www.ouac.on.ca/fr/>

Un principe à respecter : **placez votre choix de**  **premier.**

2.2 JOINDRE LES PIÈCES REQUISES

Lorsque vous faites votre **demande d'admission en ligne**, la plupart des universités n'exigent **aucun document supplémentaire** et vous devez payer avec une carte de crédit. Toutefois, plusieurs programmes exigent des documents particuliers (C.V. lettre de recommandation, portfolio, etc.). Lisez bien les informations qui se trouvent sur les sites Internet pour connaître les endroits où envoyer les documents et la date limite pour les faire parvenir.

Dans certains cas, des documents seront exigés :

- **L'acte de naissance ou le certificat de baptême** : dans la plupart des cas, si votre certificat est récent, les photocopies claires sont acceptées. L'étudiant étranger n'ayant pas de certificat de naissance doit fournir une photocopie de tout document attestant son statut au Canada. Pour obtenir une copie de votre certificat de naissance, il faut communiquer avec : La Direction de l'état civil, Centre de services situé au rez-de-chaussée 2050 rue Bleury, Montréal, Québec, H3A 2J5, Tél. : (514) 864-3900 (métro Place-des-Arts);

Site Internet de la Direction de l'état civil : www.etatcivil.gouv.qc.ca

- **le bulletin cumulatif du collégial** : pour la personne qui complète son DEC au moment de sa demande d'admission, joindre des photocopies de son bulletin est suffisant;
- **la liste des cours que vous suivez actuellement** : vous pouvez joindre une photocopie de votre horaire ou un relevé fait à la main des cours que vous suivez. Il est important que votre document soit bien identifié en y ajoutant au besoin, vos nom(s) et prénom(s) ainsi que votre code permanent;
- **un chèque visé ou un mandat-poste** : la somme demandée pour étudier le dossier varie d'une université à l'autre. Voir le tableau des frais des demandes d'admission, par université (page suivante).
- **tout autre document jugé utile** :
Exemple : lettre explicative d'une session manquée pour cause de maladie.

2.3 TABLEAU DES FRAIS DES DEMANDES D'ADMISSION PAR UNIVERSITÉ

UNIVERSITÉS	FRAIS DES DEMANDES D'ADMISSION en ligne³
BISHOP'S	65 \$
CONCORDIA	100 \$
ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (ETS)	43\$
ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES (HEC)	86.43 \$
UNIVERSITÉ LAVAL	80 \$
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	94 \$
McGILL	104.67 \$
POLYTECHNIQUE	80 \$
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	83 \$
UQAC	50 \$
UQO	30 \$
UQAM	90 \$
UQAR	30,70 \$
UQAT	75 \$
UQTR	40,97 \$
UNIVERSITÉS ONTARIENNES	156 \$ au service d'admission Frais supplémentaires selon l'université

³ Sujet à changement : veuillez vous référer aux universités
D'autres frais peuvent s'ajouter pour certains programmes.

2.4 RESPECTER LES DATES LIMITES

Voici les dates limites pour présenter une demande d'admission dans les universités au Québec :

- Session **Automne** : **1^{er} mars**.
- Session **Hiver** : **1^{er} novembre**.
Les programmes ne sont pas tous ouverts à cette session. Vérifiez les sites Internet.

Après ces dates, il peut y avoir des extensions pour certains programmes de certaines universités. Il faut alors consulter la liste des programmes ouverts sur leurs sites Internet.

Quelques exceptions :

Universités	Trimestre	Dates limites
Université de Montréal	Automne	Pour les étudiants ayant déjà été inscrits à l'université 15 janvier pour doctorats de 1 ^{er} cycle et l'année préparatoire en santé 1 ^{er} février (tous les autres programmes de 1 ^{er} cycle)
Faculté de l'Éducation permanente	Automne	1 ^{er} juin
	Été	1 ^{er} mars
HEC (certificats)	Automne	15 mai
	Hiver	15 octobre
	Été	15 février
ETS	Automne	1 ^{er} mai
UQAM	Automne	1 ^{er} mai (certains programmes non contingentés)
		1 ^{er} août (certains programmes à temps partiel)
		1 ^{er} février (musique)
Université de Sherbrooke	Automne	1 ^{er} août (programmes à temps partiel)
		15 juin (programmes de la Faculté d'administration)
	Hiver	1 ^{er} décembre (programmes à temps partiel)
	été	1 ^{er} avril
McGill	Automne	15 janvier (musique) 1 ^{er} mai (études religieuses)
Université Laval	Automne	pour les étudiants ayant déjà été inscrits à l'Université 15 janvier (doctorat en médecine et en pharmacie)
Université d'Ottawa	Automne	1 ^{er} juin pour la plupart des programmes. Il y a des exceptions Voir les différentes dates limites: www.admission.uottawa.ca/Default.aspx?tabid=2592 Il est conseillé de faire vos demandes le plus tôt possible.
	Hiver	1 ^{er} octobre
Université de Moncton	Automne	1 ^{er} avril pour les programmes contingentés 1 ^{er} juin pour les autres programmes
	Hiver	15 novembre

3.0 La sélection

Vos formulaires sont enfin aux bureaux des admissions des universités. Il ne vous reste qu'à patienter... mais que se passe-t-il avec votre dossier durant cette période ?

- Si vous avez fait votre demande par Internet, vous pourrez suivre l'évolution de votre dossier sur leur site Internet (pour certaines universités);
- Les universités vérifieront si votre dossier comporte toutes les pièces requises et communiqueront avec vous, si nécessaire;
- Les universités analyseront vos demandes en fonction des divers critères de sélection, dont la cote de rendement au collégial (CRC) et/ou autres critères...

3.1 LA COTE DE RENDEMENT AU COLLÉGIAL(CRC)

Afin d'effectuer l'analyse du rendement scolaire, la majorité des universités utilise entre autres, une méthode de calcul statistique appelée la **Cote de Rendement au Collégial (CRC)** pour l'admission à leurs programmes contingentés. (Voir l'Annexe 5)

3.2 LES AUTRES CRITÈRES

Dans certains programmes contingentés, les résultats du niveau collégial (Cote R) pourront constituer le seul critère de sélection et pour d'autres programmes on y accordera une importance relative par rapport à l'ensemble des autres critères de sélection. Les tests, entrevues, auditions, questionnaires, portfolios, lettres autobiographiques, etc. sont les autres critères utilisés par les universités lors de la présélection et/ou de la sélection des candidats à un programme donné. Des pondérations seront accordées aux différents critères. Par exemple : 50% à la cote R et 50% à l'entrevue.

Attention!
Certaines universités
ne convoquent pas toujours les étudiants aux tests ou entrevues :
c'est à vous de faire les démarches.

4.0 Les réponses

Vous recevrez les réponses des universités à vos demandes **entre le 1^{er} mars et le 15 mai**. Pour certains programmes, les réponses peuvent arriver plus tardivement.

4.1 LES POSSIBILITÉS DE RÉPONSES DES UNIVERSITÉS

Voici les différentes réponses que vous pouvez recevoir des universités :

- **Conditionnelle** : vous êtes admis à la condition de terminer votre DEC dans les délais prévus et de satisfaire aux exigences;
- **Définitive** : vous êtes admis, car vos études sont terminées au moment de la demande d'admission et que vous remplissez toutes les conditions;
- **Jugement différé** : la décision de l'université est reportée à plus tard et les raisons sont fournies;
- **Liste d'attente** : Il s'agit d'une admission possible qui dépendra du nombre de candidats déjà admis qui se désisteront ou qui ne compléteront pas toutes les exigences;
- **Refus** : Que dire de plus? Plusieurs universités vous offriront la possibilité de choisir un autre programme non contingenté.

4.2 VOS DÉCISIONS FACE AUX RÉPONSES DES UNIVERSITÉS

Les réponses des universités arrivent ! Comment réagissez-vous ?

Vous avez jusqu'au **1^{er} juin** pour accepter une offre d'admission pour l'automne. **Vous ne pouvez pas accepter deux (2) offres d'admission en même temps**. Par contre, vous pouvez accepter une offre d'admission et une liste d'attente ou jugement différé en même temps.

Si vous êtes admis :

- Vous recevez une offre, c'est votre premier choix ou votre seule réponse positive, alors vous répondez à l'université selon la procédure exigée en respectant les délais mentionnés. Si vous hésitez parce qu'il vous manque l'offre la plus importante, il est préférable d'attendre le plus tard possible (1^{er} juin);
- Dans le cas où vous devez choisir entre deux offres d'admission : si vous avez déjà répondu positivement à l'une des offres et que vous préférez l'autre, il faut vous désister par écrit auprès de l'université concernée et accepter ensuite l'autre offre d'admission;
- Il est important de répondre dans les délais exigés sinon l'université ne maintiendra pas l'offre qu'elle vous a faite.

Si vous êtes refusé :

- Vous pouvez faire un nouveau choix de programme parmi les programmes encore ouverts
- Vous faites appel, parce que vous vous considérez lésé. Vous suivez les procédures d'appel de la décision, décrites dans les guides universitaires.

Si vous êtes sur une liste d'attente :

- Vous ne pouvez pas accepter deux offres d'admission en même temps, mais vous pouvez accepter une offre d'admission et une liste d'attente et/ou un jugement différé.

Avertissement : Le candidat qui prévoit s'absenter pour une assez longue période doit charger quelqu'un de donner suite aux avis reçus des universités durant son absence. La personne qui ne tient pas compte de cette mise en garde peut rencontrer des ennuis et des déceptions regrettables.

5.0 L'inscription

C'est la dernière étape ! Vous êtes admis à l'université, il ne vous reste plus qu'à vous inscrire aux cours de votre programme.

Certaines universités vous donnent la possibilité de vous inscrire par téléphone ou par Internet.

L'université vous fera parvenir la documentation pertinente et indiquera les dates d'inscription spécifiques à votre programme entre les mois de juin et d'août. C'est très important de respecter les procédures fixées par l'université.

Si vous n'avez reçu aucune nouvelle à ce sujet, contactez le service d'admission de l'université concernée.

Si vous décidez de ne pas fréquenter le programme auquel vous vous êtes inscrit, vous devez obligatoirement annuler votre inscription dans le délai prescrit pour ne pas vous retrouver dans une situation fâcheuse.

C'est terminé !

Voilà, vous avez complété toutes les étapes du processus d'admission universitaire. Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter nos meilleurs vœux de succès dans vos études universitaires !

ANNEXE 1

Nombre de programmes par demande d'admission

Universités	Nombre de choix	Analyse des choix
Bishop's	2	B
Concordia	3	B
ETS	1	
HEC Montréal	1	
Laval	2	A
McGill	2	A
Montréal (incluant campus Laval)	3	C
Ottawa et universités d'Ontario	3	A
Polytechnique	2	B
Sherbrooke	2	A
UQAT (Abitibi)	2	B
UQAC (Chicoutimi)	2	B
UQO (Gatineau et campus de St-Jérôme)	2	B
UQAM (Montréal)	3	A
UQAR (Rimouski)	2	B
UQTR (Trois-Rivières)	2	B

A : Tous les choix inscrits sont analysés simultanément et vous recevrez une réponse pour chacun des choix

B : Le deuxième choix est analysé s'il y a refus au 1^{er} choix ou si le 1^{er} choix est contingenté.

C : Une admission à votre 1^{er} choix entraîne la fermeture du 2^e et 3^e choix.

IL EST IMPORTANT D'INSCRIRE SON CHOIX LE PLUS IMPORTANT EN PREMIER

ANNEXE 2

Demandes d'admission en ligne

Université du Québec à Montréal (UQAM) :

www.registrariat.uqam.ca/admissionenligne.html

Université de Montréal :

<https://admission.umontreal.ca/admission/1er-cycle/demande-dadmission/>

HEC MONTRÉAL :

https://enligne.hec.ca/psp/GAPET/HEL/HRMS/c/N_AD_210.N_AD_210_DAL_PG.GBL?Page=N_AD_210_INTRO&Action=U

École Polytechnique :

<https://www.monavenir.polymtl.ca/ecole/reg/index.jsp?isFromNotloggedApplication=Y>

Université de Sherbrooke :

<https://www.usherbrooke.ca/admission/?id=7155>

Université Laval:

https://capsuleweb.ulaval.ca/pls/etprod7/bwskalog.P_DisLoginNon

Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) :

oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/pkg_admw001.admw001p

Université du Québec en Outaouais (UQO) :

<https://symbiose.uqo.ca/apps/uqo.admission.admissionenligne/>

Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) :

www.uqac.ca/direction_services/registraire/adm_inscriptions/

Université du Québec à Rimouski (UQAR) :

www.uqar.ca/admission/

Université Concordia :

connect2.concordia.ca/concordia/

Université McGill :

francais.mcgill.ca/applying/online/

Université Bishop's :

www.qobishops.ca/bishops/apply/index.do?pageID=130

Télé-Université :

http://www.telug.ca/site/admission/demande_admission.php

Universités ontariennes :

centre.ouac.on.ca/105/

ANNEXE 3

Les coûts des études universitaires

Comme vous le savez, les études universitaires ne sont pas gratuites. Il y a des droits de scolarité, des frais relatifs au matériel didactique, aux cotisations étudiantes, aux services aux étudiants, etc.

À titre indicatif, dans les universités québécoises, les droits de scolarité sont de 77.60\$ par crédit pour l'année 2016-2017. Les droits de scolarité seront de 1164.00\$ par trimestre (15 crédits). Cependant, les autres frais peuvent varier sensiblement d'une université à l'autre et même d'un programme à l'autre dans certains cas.

Voici les coûts approximatifs pour un résident canadien effectuant des études à temps complet (15 crédits) durant une session (exemple : 2015-2016) :

. Droits de scolarité	1164.00 \$
. Autres frais	~ 380 \$
. Matériel scolaire	~ 500 \$
Total :	~ 2044.00\$⁵



Si vous prévoyez étudier à l'extérieur de Montréal, il faut prévoir un supplément d'environ 2 000 \$ à 2 500 \$ par session pour le logement et la nourriture.

Ailleurs au Canada, les droits de scolarité sont plus élevés qu'au Québec. Par exemple, à l'Université d'Ottawa en Ontario, les droits de scolarité en 2016-2017 pour des études de premier cycle à temps complet (sans compter les autres frais) varient entre 3188.15\$ (en arts, par exemple) à 4962.10\$ (en droit civil) pour une année universitaire.

Un outil budgétaire :

Le service d'aide financière et le Bureau des communications de l'Université de Sherbrooke ont mis au point un outil interactif qui permet d'établir votre budget pour une année d'études universitaires. Cet outil peut vous servir, quelle que soit l'université fréquentée. Vous retrouverez cet outil à l'adresse suivante : www.usherbrooke.ca/admission/budget/

ANNEXE 4

L'aide financière

Prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :

Vous pouvez vous procurer le formulaire et obtenir des renseignements sur votre admissibilité et les dates limites auprès du responsable de l'aide financière du collège, aux Services des affaires étudiantes (SAE), local B-2405.

Consultez aussi le site Internet du ministère :

<http://www.mesrs.gouv.qc.ca/aide-financiere-aux-etudes/programme-de-prets-et-bourses/>

Bourses des universités :

La plupart des universités offrent des bourses d'excellence. La sélection est faite à partir de la qualité du dossier académique. Il est aussi possible d'obtenir des bourses d'études de certaines compagnies ou d'organismes. Voici quelques sites Internet sur le sujet :

Université de Montréal : www.bourses.umontreal.ca/

École Polytechnique de Montréal : www.polymtl.ca/aidefinanciere/

École des Hautes Études Commerciales : www.hec.ca/etudiant_actuel/financer/bourses/

Université du Québec à Montréal :

vie-etudiante.uqam.ca/aide-financiere/nouvelles-ressources.html

Université de Sherbrooke :

<http://www.usherbrooke.ca/etudiants/aide-financiere/prets-ou-bourses/bourses/>

Université Laval :

<http://www2.ulaval.ca/futurs-etudiants/couts-et-financement-des-etudes/bourses-et-aide-financiere/etudiants-quebecois.html>

Université du Québec en Outaouais :

<http://uqo.ca/etudiants/financer-vos-etudes/bourses-d-etudes>

Université McGill : www.mcgill.ca/studentaid/fr/

Université Concordia : fao.concordia.ca/main/

Université d'Ottawa : www.uottawa.ca/pretssetbourses

ANNEXE 5

La cote de rendement au collégial (CRC)

La cote de rendement au collégial (cote R) est une mesure commune d'évaluation du dossier scolaire des étudiants au collégial.

Comment est-elle calculée?

La cote R combine pour chaque cours suivi par un élève deux informations :

- **la cote Z** de l'élève. La cote Z est la position du résultat de l'étudiant(e) par rapport à son groupe.
- **un indicateur de la force du groupe auquel il appartient (IFG)**. Cet indicateur tiendra compte des résultats pondérés obtenus aux cours obligatoires de secondaire IV et V par tous les élèves qui appartiennent à un même groupe au collège. Il s'agit donc d'une méthode qui permet de s'assurer que le dossier scolaire des diplômés du collégial faisant une demande d'admission à l'université soit évalué le plus équitablement possible, peu importe le collège d'origine.

$$\text{CRC} = (\text{cote Z} + \text{IFG} + 5) \times 5$$

Tous les cours entrent maintenant dans le calcul de la cote R sauf les cours de mise à niveau. La pondération s'effectue à partir du nombre d'unités propres à chaque cours. Il est impossible de calculer soi-même sa cote R. Elle est calculée par le ministère de l'Éducation quatre fois par année (octobre, janvier, février et juin).

Quels impacts ont les échecs dans le calcul de la cote R?

Au premier trimestre d'inscription au collégial, les cours échoués ne comptent que pour le quart des unités qui leur sont attribuées, soit une pondération de 0.25; pour les trimestres subséquents, cette pondération est de 0.50.

Comment interpréter votre cote R?

Votre cote de rendement pour l'ensemble de votre dossier collégial devrait généralement se situer entre 15 et 35. Voici, à titre indicatif, un cadre de référence afin de vous aider à mieux vous situer :

entre 32 et 35 : notes très supérieures à la moyenne
entre 29.5 et 31.9 : notes supérieures à la moyenne
entre 26 et 29.4 : notes au-dessus de la moyenne
entre 20 et 25.9 : notes dans la moyenne
en bas de 20 : notes inférieures à la moyenne

Vous avez accès à votre cote R dans Col.NET, en cliquant sur *Bulletin*, puis au bas de votre *relevé de notes*.

À quoi sert-elle?

Elle est principalement utilisée par les universités pour la sélection des candidats dans les programmes contingentés du 1^{er} cycle. Il faut savoir que les cotes R exigées par les universités peuvent varier d'une année à l'autre. En conséquence, vous ne pourrez conclure avec certitude que votre cote R vous élimine ou vous assure d'une admission automatique. Cependant, cette information pourra vous permettre d'ajuster votre stratégie de choix de programmes et d'universités. N'oubliez pas que dans certains cas, la cote R n'est pas le seul critère de sélection. À cet effet, consultez les guides d'admission des universités. Afin de connaître les cotes R exigées par les universités, vous pouvez consulter les annuaires des universités ou présentez-vous au Service d'orientation, au local B-2405.

La cote R par programme

Depuis septembre 2009, les universités utilisent pour leur admission uniquement la cote R du programme dans lequel un étudiant a obtenu (ou est en voie d'obtenir) son DEC. Les étudiants ayant fait un changement de programme durant leur passage au collégial ne verront pas les cours de leur premier programme apparaître dans la cote R qui sera utilisée par les universités. Cependant, un minimum de 16 cours doit être contributoire au calcul. Les cours de formation générale (français, philosophie, anglais et éducation physique) seront quant à eux toujours calculés et intégrés au programme menant au DEC ainsi que les préalables pouvant être exigés pour certains programmes universitaires.

Si deux DEC apparaissent au dossier scolaire, l'université utilisera la cote R la plus avantageuse entre la cote R globale (tous les programmes) et celle du dernier programme dans lequel l'étudiant(e) était inscrit (si un minimum de 16 cours entre dans le calcul).

Pour plus d'information :

Le Bureau de Coopération Interuniversitaire vous informe sur le rôle et sur l'utilisation de la CRC au collégial : www.crepuq.gc.ca/spip.php?rubrique185&lang=fr .